

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE BIENFAISANCE À TIFLIS

adoptés par l'assemblée générale du 16/28 décembre
1884 à la majorité de 35 voix contre 1.



TIFLIS.

—
1885.

Дозволено цензурою. Тифлисъ, 24 Апрѣля 1885 года.

Типографія Канц. Главнач. гражданскою частію на Кавказѣ.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

De Bienfaisance à Tiflis

adoptés par l'assemblée générale du 16/28 décembre 1884 à la majorité de 35 voix contre 1.

Art. 1.

La Société Française de Bienfaisance, constituée sous la présidence du Consul de France à Tiflis, ou du gérant du Consulat, a pour but d'assister les Français indigents résidant à Tiflis ou au Caucase.

Le Vice-Consul de France à Batoum et les agents consulaires de France à Poti et à Bacou sont les délégués de la société dans ces villes.

Art. 2.

Les secours accordés par la Société sont, soit en nature soit en argent, permanents ou accidentels.

La Société pourvoit aussi à la sépulture des indigents de la Colonie Française.

Art. 3.

Tout Français et toute Française sont membres électeurs et éligibles de la Société aussi longtemps qu'ils contribuent à la cotisation annuelle, quel que soit d'ailleurs le chiffre de leur cotisation.

Art. 4.

Tout membre de la Société a le droit d'assister aux séances du Comité.

Art. 5.

Les ressources de la Société se composent de la cotisation annuelle ou mensuelle de ses membres et de personnes ne faisant pas partie de la Société; de dons et de legs faits à la Société.

Pour augmenter ses ressources, il est permis à la Société d'organiser, avec l'autorisation des autorités compétentes et en observant les formalités requises, des bals, des représentations théâtrales, des concerts, des séances publiques, etc. etc.

Art. 6.

La gestion des affaires de la Société est confiée:

- 1) au Comité d'administration de la Société;
- 2) à l'assemblée générale des membres de la Société.

Art. 7.

Le Comité, outre le Consul Président de la Société, est composé de six membres au moins. Ils sont élus pour un an, en assemblée générale, au scrutin secret, à la simple majorité des voix des membres présents. Ils sont rééligibles.

Art. 8.

Le Comité choisit parmi ses membres le Président du Comité, qui, en l'absence ou en cas d'empêchement du Président de la Société, en remplit les fonctions. Le Comité choisit également parmi ses membres le Trésorier et le Secrétaire de la Société. Le Président du Comité, le Trésorier et le Secrétaire sont élus pour un an.

Art. 9.

L'assemblée générale nomme chaque année quatre membres suppléants du Comité lesquels forment, avec deux dames de charité également élues par l'assemblée générale, la Commission de secours

présidée par le Président du Comité et dont le Trésorier de la Société fait naturellement partie.

Les membres de la Commission de secours sont nommés pour un an. Ils sont rééligibles.

Art. 10.

Les nominations du Président du Comité, du Trésorier et du Secrétaire de la Société se font par le Comité dans la séance qui suit l'assemblée générale qui a élu les membres du Comité.

Le Comité est convoqué par le Président de la Société et, en cas d'absence ou d'empêchement du Consul ou du Gérant du Consulat, par le Président du Comité.

Art. 11.

Les questions sont décidées par le Comité d'administration à la majorité des membres présents. En cas de partage, on recommence le vote. S'il y a encore partage, la voix du Président de la séance sera prépondérante.

Art. 12.

Les décisions prises en séance du Comité ne sont valables qu'autant que cinq membres titulai-

res ou suppléants du Comité y auront pris part, y compris le Président de la séance.

Art. 13.

A l'expiration de chaque Exercice qui commence le 1^{er} Janvier et finit le 31 décembre (vieux style) le Comité présente à l'examen et à l'approbation de l'assemblée générale le compte-rendu de ses opérations et de l'état de la caisse, compte-rendu qui, une fois approuvé par l'assemblée générale, est imprimé et distribué aux membres de la Société. A ce compte-rendu se trouve annexée la liste nominative par lettre alphabétique, des souscriptions recueillies pendant l'année.

Art. 14.

Les assemblées générales convoquées par le comité d'administration sont ordinaires et extraordinaires.

Les assemblées générales ordinaires ont lieu dans le courant du mois de Janvier et dans le courant du mois de Juin; les assemblées générales extraordinaires, quand le Comité d'administration le juge utile.

Il appartient à l'assemblée générale annuelle:

1) de nommer une commission de révision, composée de trois membres de la Société, chargée d'examiner les livres, comptes et compte-rendu de l'exercice clos et d'en rendre compte avec ses observations à l'assemblée générale suivante. Le rapport de la Commission de révision devra d'abord être communiqué au Comité d'administration dans une séance précédant immédiatement l'Assemblée Générale.

2) d'élire les membres du Comité d'administration et de la Commission de secours.

Art. 15.

On souscrit au Consulat de France et chez tous les Membres du Comité, de la Commission de secours et de la Commission de révision. Des quêtes mensuelles à domicile peuvent être organisées par les soins du Comité et de la Commission de secours.

Des livrets côtés et paraphés sur chaque feuillet numéroté, portant le timbre de la Société et les signatures du Président et du Trésorier de la Société sur la première page, seront distribués aux membres de la Société ci-dessus désignés et à tous ceux qui en feront la demande ainsi qu'aux agents consulaires désignés à l'art. 1^{er}. Toutes les sommes recueillies devront être inscrites sur ces

livrets en présence du donateur ou par lui-même avec la date, et versées dans le courant du mois entre les mains du Trésorier. En fin d'exercice, tous les livrets devront être visés par la Commission de révision.

Art. 16.

Les décisions des Assemblées Générales présidées par le Consul Président de la Société ou, à son défaut, par le Gérant du Consulat ou le Président du Comité, sont prises à la majorité des voix, excepté pour les questions de changement des statuts qui ne peuvent être résolues qu'à la majorité des deux tiers des votants. Tout projet de modification des statuts doit d'abord être soumis au Comité et être accepté par lui à la simple majorité des voix avant d'être présenté à une Assemblée Générale.

Si le Comité rejette la proposition, l'auteur pourra toujours en appeler à l'Assemblée Générale suivante.

Art. 17.

Rien ne peut être modifié ou ajouté dans les présents statuts, sans que l'autorisation légale en ait été obtenue.

Art. 18.

La Société est placée sous la juridiction du Ministère de l'Intérieur. Ст. 1520—1524 Уст. Общ. Призр. т. XIII Свода Зак.

Art. 19.

La Société possède un timbre portant son nom.

Art. 20.

Les institutions et employés de l'Etat prêtent, le cas échéant, leur aide légale à la Société.

Certifié conforme aux décisions prises en assemblée générale le ¹⁶/₂₈ décembre 1884.

Tiflis 20 avril 1885.

Le Consul de France, Président:

Théodore Meyer.

Le Secrétaire:

Georges Gasc.

R

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE

BIENFAISANCE

À

TIFLIS

(Fondée en 1857)

ORGANISATION

DE

LA SOCIÉTÉ

d'après

Les nouveaux statuts

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 1884.

TIFLIS

Typographie Martirociantz, Orbéliansky per.

1885

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE

DE TIFLIS

COMPTÉ-RENDU

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 16¹/₂₈ Décembre 1884.

L'Assemblée générale, présidée par le Consul de France, M^r Meyer, a eu lieu dans le salon du Grand-Hôtel, de 3 h. à 7 h 1/2 du soir.

Etaient présents 36 Membres de la Société de Bienfaisance dont 8 dames.

Monsieur le Secrétaire lit le compte-rendu de l'affaire Roussy. Les mesures prises dans cette affaire par le Comité d'administration sont approuvées.

Ensuite compte-rendu par le Président de l'affaire Gonthier. L'assemblée décide d'accorder pour 5 ou 6 mois seulement, un secours mensuel de 10 roubles pour l'entretien du fils de M^{me} V-e Gonthier, lequel est âgé de 10 ans.

M^r Richard rend compte de l'affaire Berthelot. Il est décidé de restituer à M^r Berthelot la somme de 59 (cinquante-neuf) roubles qui a été avancée par ce dernier, lors du rapatriement du nommé Bonjean.

M^r Lauth demande un petit secours mensuel pour le nommé Laplagne qui est presque aveugle. La somme de 15 roubles par mois est accordée à titre permanent. Cette somme mensuelle sera donnée en deux fois.

Il est procédé ensuite à la quête habituelle. Le total s'élève à 85 roubles, y compris 9 roubles inscrits sur le livret déposé au Grand-Hôtel, chez M^r Delalande.

M^r le Président annonce à l'assemblée que le Prélat Orłowsky a remis spontanément entre ses mains la démission de Vice-Président honoraire, mais que toutefois, le Prélat Orłowsky serait maintenu comme membre Honoraire, hommage dû aux services qu'il a rendus à la Colonie française de Tiflis, et à la Société de Bienfaisance pendant une période de 32 ans.

Un hommage unanime de reconnaissance est adressé aussi à M^r Paquet pour ses nombreux services à la Société de Bienfaisance, et particulièrement dans la dernière affaire Roussy, où au lieu de 800 fr. M^r Paquet n'a accepté que 132 fr.

Sur la proposition de M^r le Président, des remerciements chaleureux et unanimes sont adressés à M^r Mourier dont l'initiative, l'activité, et la notoriété scientifique ont été le plus grand élément du succès de la représentation Géorgienne du 18/30 Novembre 1884 qui a valu à la caisse de la Société la somme de 568 roubles et 95 kop. Il est nommé Membre d'honneur de la Société. Des remerciements sont aussi adressés à M^r et Madame Lecomte ainsi qu'à M^r Archinard qui ont aussi contribué pour une bonne part au succès de cette fête de charité.

Puis a lieu la lecture par le Secrétaire du Projet de nouveaux statuts pour la Société de Bienfaisance, présenté par le Président de la Société. Les articles ont été d'abord lus en entier sans commentaire, puis discutés un à un et approuvés à l'unanimité des voix moins une, sauf:

- 1) l'art. 4 qui a été supprimé,
- 2) l'art. 3 qui a été modifié,
- 3) et l'art 15 qui n'admettait qu'une assemblée Générale annuelle, tandis que la majorité a réclamé le maintien des deux Assemblées Générales.

Il est ensuite pris jour pour la prochaine Assemblée générale qui doit avoir lieu le Dimanche 13/25 Janvier prochain et dans laquelle seront prises des mesures pour l'organisation du bal, et seront nommés les Membres du comité d'administration et des diverses Commissions instituées par les „Nouveaux Statuts“.

M^r le Secrétaire présente sa démission qui est acceptée. Des remerciements et des regrets unanimes lui sont votés.

Le président de la Société

Théodore Meyer

Les Membres du Conseil d'administration:

J. Richard

M. Martin

H. Tollet.

Le Secrétaire

L. Gélis

Le Trésorier:

Ch. Lauth



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 18/30 Janvier 1885.

L'assemblée générale présidée par le Consul de France, M-r Théodore Meyer a lieu dans un salon du Grand-Hôtel à 9^{1/2} du soir.

M-r le trésorier donne lecture des comptes détaillés de l'exercice 1884, qui sont approuvés.

L'assemblée passe à l'élection des membres des différents comités et commissions d'après les nouveaux statuts adoptés.

Sur la proposition de M-r Dufour, on décide de procéder séparément et d'abord à l'élection du Comité d'Administration, composé de six membres, puis à l'élection du comité de secours, des dames de charité et de la commission de révision.

Election du comité d'administration.

Nombre des votants: 35

majorité absolue: 18

Sont élus: MM. Gasc par 24 voix

" Richard " 23 "

" Lauth " 22 "

" Martin " 20 "

" H. Tollet " 19 "

et après un 2^e tour de scrutin, par assis et levé: M-r Régnier à l'unanimité.

Sont élus membres du comité de secours:

MM. Delalande

" Farault

" E. Tollet

" Corboz

} au 2^e tour de scrutin,
par assis et levé à l'unanimité.

Dames de charité:

M^{lle} Quiquandon par 31 voix

M^{me} Delalande—au 2^e tour de scrutin par assis et levé, à l'unanimité.

Commission de révision:

MM. Dufour

" Raynaud

" Barberon

} au 2^e tour de scrutin par assis et levé à l'unanimité.

L'assemblée décide de donner, comme les années précédentes, un bal paré et costumé, et nomme une commission de cinq membres chargée de l'organisation de ce bal; elle désigne, en outre, quatre membres chargés d'aider les premiers le soir du bal.

Sont nommés commissaires—organiseurs:

MM. Gasc par 31 voix

" Mourier " 28 "

" H. Tollet " 26 "

" Dufour " 24 "

" Farault " 22 "

Commissaires—suppléants:

MM. Carette par 18 voix
" E. Tollet " 17 "
" Lauth " 15 "
" Martin " 15 "

Le Président de la Société:

Théodore Meyer

Les membres du comité d'administration:

Richard
Martin
H. Tollet

Le Secrétaire:

G. Gasc

Le Trésorier:

Ch. Lauth

SÉANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

du *21 Janvier*
2 Février 1885

La séance présidée par M^r Théodore Meyer a lieu au Consulat de France de 9 h. à 11 h. $\frac{1}{2}$.

M^r le Consul, qui a fait procéder au scrutin pour l'élection des membres du bureau, donne connaissance du résultat de ce scrutin:

Sont nommés: Président du Comité, M^r Richard, par 6 voix contre 1 donnée à M^r Régnier.

Trésorier:

M^r Lauth—par 4 voix contre 3, données, 1 à M^r Régnier et 2 à M^r H. Tollet.

Secrétaire:

M^r Gasc—par 6 voix contre 1 donnée à M^r H. Tollet.

En installant ces MM. dans leurs nouvelles fonctions, M^r le Consul les félicite du choix de leurs collègues.

M^r le Président fait part au comité d'une question importante soulevée par les commissaires du bal, question que ceux-ci n'ont pu prendre sur eux de résoudre; il s'agirait, en demandant la salle du Kroujock à titre gratuit pour le bal de bienfaisance, d'annoncer à M.M. les Directeurs que la moitié de la recette sera donnée aux pauvres de Tiflis.

M.M. Mourier et Gasc, présents à la réunion comme commissaires du bal défendent cette proposition, et font valoir les raisons de haute convenance qui doivent, d'après eux passer avant la perte considérable qu'elle entraînera pour la Société.

M. Richard appuie la proposition en faisant remarquer que c'est la seule manière dont nous puissions reconnaître la bienveillance des membres du Kroujock qui cèdent chaque année gratuitement leur salle à la Société

Française. Il est décidé à l'unanimité, que M.M. Meyer et Richard, qui ont bien voulu se charger de cette démarche, annonceront aux membres du comité du Kroujock, en demandant leur salle pour le lundi 4/16 février prochain, que la moitié de la recette nette leur sera remise pour les pauvres de Tiflis.

Le Président de la Société:

Théodore Meyer

Les membres du Comité d'administration:

Richard

Martin

Ch. Lauth

H. Tollet

Le Secrétaire:

G.Gasc



LISTE DE SOUSCRIPTIONS DE 1884.

M-r M-me Albert.	6	Report	92	Report	228
M-M-lle Allier.	5	M-r de Fulgence.	5	M-me Prêtre.	1
„ André.	2	M-lle Berthe Garron.	1	M-lle Quiquandon.	9
„ Auvray.	2	M-r Gasc.	6	M-r M-me Raynaud.	10
Famille Berlemont.	4	M-r M-me Gélis	11	M-r Régnier.	3
M-r M-me Bernex.	3	M-me Georges.	3	M-lle Rémy.	2
„ „ Bonhomme.	3	„ Haeusser.	3	M-r Renard.	1
„ „ Bouillon.	3	M-r Marius Haour.	5	M-r J. Richard.	12
M-lle Cardarelli.	2	M-r M-me Jean Hervieu.	12	M-lle Léontine Richard.	2
M-r Carette.	3	M-lle Janin.	1	„ Eva Romeyer.	2
M-r M-me Chéron.	3	M-r Juin.	6	M-me Rouccand.	1
„ „ Corboz.	3	M-lle Lallemand.	4	M-lles Roussel	3
M-me Crubellier.	1	M-r M-me Lauth.	12	M-r J. Roux	3
M-r M-me Delalande.	8	M-lle Julie Lecomte.	10	M-me Saverot.	1
M-r Delord.	6	M-r M-me Limosin.	3	M-r M-me Schirmer.	5
M-lle Denian.	3	M-lle Léontine Lucenay	1	M-r Marius Serne.	3
„ Lucie Dornier.	1	M-me Machenand.	3	M-lle Célestine Sigward.	2
„ Duby.	1	„ Mansio.	2	M-me V-ve Tollet.	6
M-r M-me Dufour.	6	M-r A. Mari.	1	„ E. Tollet.	2
M-lle Jeanne Dufour.	1	M-r M-me Martin.	12	M-r E. Tollet.	11
„ Marie Dufour.	2	M-r M-me Th. Meyer.	25	„ H. Tollet.	10
M-r Durand.	12	M-r le Prélat Orłowsky.	5	M-lle Verhoeven.	2
„ Paul Farault.	6	M-r M-me Jules Perrin.	3	M-r M-me Wilhelm.	2
M-lle Faurisson.	1	M-r Pinson.	1	Total.	321
M-lle Freysz.	5	M-lle Pocard.	1		
à reporter.	92	à reporter.	228		

12

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE

BIENFAISANCE

À

TIFLIS

(Fondée en 1857)

ORGANISATION

DE

LA SOCIÉTÉ

d'après

Les nouveaux statuts

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 1884.

TIFLIS

Typographie Martirociantz, Orbéliansky per.

1885

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE
DE TIFLIS

COMPTÉ-RENDU
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 16¹/₂₈ Décembre 1884.

L'Assemblée générale, présidée par le Consul de France, M^r Meyer, a eu lieu dans le salon du Grand—Hôtel, de 3 h. à 7 h ¹/₂ du soir.

Étaient présents 36 Membres de la Société de Bienfaisance dont 8 dames.

Monsieur le Secrétaire lit le compte-rendu de l'affaire Roussy. Les mesures prises dans cette affaire par le Comité d'administration sont approuvées.

Ensuite compte-rendu par le Président de l'affaire Gonthier. L'assemblée décide d'accorder pour 5 ou 6 mois seulement, un secours mensuel de 10 roubles pour l'entretien du fils de M^{me} V-e Gonthier, lequel est âgé de 10 ans.

M^r Richard rend compte de l'affaire Berthelot. Il est décidé de restituer à M^r Berthelot la somme de 59 (cinquante-neuf) roubles qui a été avancée par ce dernier, lors du rapatriement du nommé Bonjean.

M^r Lauth demande un petit secours mensuel pour le nommé Laplagne qui est presque aveugle. La somme de 15 roubles par mois est accordée à titre permanent. Cette somme mensuelle sera donnée en deux fois.

Il est procédé ensuite à la quête habituelle. Le total s'élève à 85 roubles, y compris 9 roubles inscrits sur le livret déposé au Grand—Hôtel, chez M^r Delalande.

M^r le Président annonce à l'assemblée que le Prélat Orłowsky a remis spontanément entre ses mains la démission de Vice-Président honoraire, mais que toutefois, le Prélat Orłowsky serait maintenu comme membre Honoraire, hommage dû aux services qu'il a rendus à la Colonie française de Tiflis, et à la Société de Bienfaisance pendant une période de 32 ans.

Un hommage unanime de reconnaissance est adressé aussi à M^r Paquet pour ses nombreux services à la Société de Bienfaisance, et particulièrement dans la dernière affaire Roussy, où au lieu de 800 fr. M^r Paquet n'a accepté que 132 fr.

Sur la proposition de M^r le Président, des remerciements chaleureux et unanimes sont adressés à M^r Mourier dont l'initiative, l'activité, et la notoriété scientifique ont été le plus grand élément du succès de la représentation Géorgienne du 18/30 Novembre 1884 qui a valu à la caisse de la Société la somme de 568 roubles et 95 kop. Il est nommé Membre d'honneur de la Société. Des remerciements sont aussi adressés à M^r et Madame Lecomte ainsi qu'à M^r Archinard qui ont aussi contribué pour une bonne part au succès de cette fête de charité.

Puis a lieu la lecture par le Secrétaire du Projet de nouveaux statuts pour la Société de Bienfaisance, présenté par le Président de la Société. Les articles ont été d'abord lus en entier sans commentaire, puis discutés un à un et approuvés à l'unanimité des voix moins une, sauf:

- 1) l'art. 4 qui a été supprimé,
- 2) l'art. 3 qui a été modifié,
- 3) et l'art 15 qui n'admettait qu'une assemblée Générale annuelle, tandis que la majorité a réclamé le maintien des deux Assemblées Générales.

Il est ensuite pris jour pour la prochaine Assemblée générale qui doit avoir lieu le Dimanche 13/25 Janvier prochain et dans laquelle seront prises des mesures pour l'organisation du bal, et seront nommés les Membres du comité d'administration et des diverses Commissions instituées par les „Nouveaux Statuts“.

M^r le Secrétaire présente sa démission qui est acceptée. Des remerciements et des regrets unanimes lui sont votés.

Le président de la Société

Théodore Meyer

Les Membres du Conseil d'administration:

J. Richard

M. Martin

H. Tollet.

Le Secrétaire

L. Gellis

Le Trésorier:

Ch. Lauth



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 18/30 Janvier 1885.

L'assemblée générale présidée par le Consul de France, M-r Théodore Meyer a lieu dans un salon du Grand—Hôtel à 9^{1/2}, du soir.

M-r le trésorier donne lecture des comptes détaillés de l'exercice 1884, qui sont approuvés.

L'assemblée passe à l'élection des membres des différents comités et commissions d'après les nouveaux statuts adoptés.

Sur la proposition de M-r Dufour, on décide de procéder séparément et d'abord à l'élection du Comité d'Administration, composé de six membres, puis à l'élection du comité de secours, des dames de charité et de la commission de révision.

Election du comité d'administration.

Nombre des votants: 35

majorité absolue: 18

Sont élus: MM.	Gasc	par 24 voix
"	Richard	" 23 "
"	Lauth	" 22 "
"	Martin	" 20 "
"	H. Tollet	" 19 "

et après un 2^e tour de scrutin, par assis et levé: M-r Régnier à l'unanimité.

Sont élus membres du comité de secours:

MM.	Delalande	} au 2 ^e tour de scrutin, par assis et levé à l'unanimité.
"	Farault	
"	E. Tollet	
"	Corboz	

Dames de charité:

M-lle Quiquandon par 31 voix

M-me Delalande—au 2^e tour de scrutin par assis et levé, à l'unanimité.

Commission de révision:

MM.	Dufour	} au 2 ^e tour de scrutin par assis et levé à l'unanimité.
"	Raynaud	
"	Barberon	

L'assemblée décide de donner, comme les années précédentes, un bal paré et costumé, et nomme une commission de cinq membres chargée de l'organisation de ce bal; elle désigne, en outre, quatre membres chargés d'aider les premiers le soir du bal.

Sont nommés commissaires—organiseurs:

MM.	Gasc	par 31 voix
"	Mourier	" 28 "
"	H. Tollet	" 26 "
"	Dufour	" 24 "
"	Farault	" 22 "

Commissaires—suppléants:
MM. Carette par 18 voix
" E. Tollet " 17 "
" Lauth " 15 "
" Martin " 15 "

Le Président de la Société:

Théodore Meyer

Les membres du comité d'administration:

Richard
Martin
H. Tollet

Le Secrétaire:

G. Gasc

Le Trésorier:

Ch. Lauth

SÉANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

du *21 Janvier*
2 Février 1885

La séance présidée par M^r Théodore Meyer a lieu au Consulat de France de 9 h. à 11 h. $\frac{1}{2}$.

Mr le Consul, qui a fait procéder au scrutin pour l'élection des membres du bureau, donne connaissance du résultat de ce scrutin:

Sont nommés: Président du Comité, M^r Richard, par 6 voix contre 1 donnée à M^r Régnier.

Trésorier:

M^r Lauth—par 4 voix contre 3, données, 1 à M^r Régnier et 2 à M^r H. Tollet.

Secrétaire:

M^r Gasc—par 6 voix contre 1 donnée à M^r H. Tollet.

En installant ces MM. dans leurs nouvelles fonctions, M^r le Consul les félicite du choix de leurs collègues.

M^r le Président fait part au comité d'une question importante soulevée par les commissaires du bal, question que ceux-ci n'ont pu prendre sur eux de résoudre; il s'agirait, en demandant la salle du Kroujock à titre gratuit pour le bal de bienfaisance, d'annoncer à M.M. les Directeurs que la moitié de la recette sera donnée aux pauvres de Tifis.

M.M. Mourier et Gasc, présents à la réunion comme commissaires du bal défendent cette proposition, et font valoir les raisons de haute convenance qui doivent, d'après eux passer avant la perte considérable qu'elle entrainera pour la Société.

M. Richard appuie la proposition en faisant remarquer que c'est la seule manière dont nous puissions reconnaître la bienveillance des membres du Kroujock qui cèdent chaque année gratuitement leur salle à la Société

Française. Il est décidé à l'unanimité, que M.M. Meyer et Richard, qui ont bien voulu se charger de cette démarche, annonceront aux membres du comité du Kroujock, en demandant leur salle pour le lundi 4/16 février prochain, que la moitié de la recette nette leur sera remise pour les pauvres de Tiflis.

Le Président de la Société:

Théodore Meyer

Les membres du Comité d'administration:

Richard

Martin

Ch. Lauth

H. Tollet

Le Secrétaire:

G. Gase



LISTE DE SOUSCRIPTIONS DE 1884.

M-r M-me Albert.	6	Report	92	Report	228
M-M-lle Allier.	5	M-r de Fulgence.	5	M-me Prêtre	1
" André.	2	M-lle Berthe Garron.	1	M-lle Quiquandon.	9
" Auvray.	2	M-r Gasc.	6	M-r M-me Raynaud.	10
Famille Berlemont.	4	M-r M-me Gélis	11	M-r Régnier.	3
M-r M-me Bernex.	3	M-me Georges.	3	M-lle Rémy.	2
" Bonhomme.	3	" Haeusser.	3	M-r Renard.	1
" Bouillon.	3	M-r Marius Haour.	5	M-r J. Richard.	12
M-lle Cardarelli.	2	M-r M-me Jean Hervieu.	12	M-lle Léontine Richard.	2
M-r Carette.	3	M-lle Janin.	1	" Eva Romeyer.	2
M-r M-me Chéron.	3	M-r Juin.	6	M-me Rouccand.	1
" " Corboz.	3	M-lle Lallemant.	4	M-lles Roussel	3
M-me Crubellier.	1	M-r M-me Lauth.	12	M-r J. Roux	3
M-r M-me Delalande.	8	M-lle Julie Lecomte.	10	M-me Saverot.	1
M-r Delord.	6	M-r M-me Limosin.	3	M-r M-me Schirmer.	5
M-lle Denian.	3	M-lle Léontine Lucenay	1	M-r Marius Serne.	3
" Lucie Dornier.	1	M-me Machenand.	3	M-lle Célestine Sigward.	2
" Duby.	1	" Mansio.	2	M-me V-ve Tollet.	6
M-r M-me Dufour.	6	M-r A. Mari.	1	" E. Tollet.	2
M-lle Jeanne Dufour.	1	M-r M-me Martin.	12	M-r E. Tollet.	11
" Marie Dufour.	2	M-r M-me Th. Meyer.	25	" H. Tollet.	10
M-r Durand.	12	M-r le Prélat Orłowsky.	5	M-lle Verhoeven.	2
" Paul Farault.	6	M-r M-me Jules Perrin.	3	M-r M-me Wilhelm.	2
M-lle Faurisson.	1	M-r Pinson.	1		
M-lle Freysz.	5	M-lle Pocard.	1		
à reporter.	92	à reporter.	228	Total.	321

TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES

RECETTES

PENDANT L'EXERCICE 1884 (DU 5 MARS AU 31 DÉCEMBRE)

DÉPENSES

1884		Capital de la Société au 5 mars 1884							
Mars	5	Un billet à l'année au Crédit Mutuel de R.	3500	"					
"	"	En Compte-courant à la même banque.	340	75					
"	"	Une action de la même banque.	30	"					
"	"	En caisse chez le trésorier.	42	82					
"	"	d° (produit du bal du 12 février).	1200	"					
"	"	d° (Collecte faite le 4 mars à la réunion générale). . .	68	"					
"	"	d° (souscriptions de passagers français au Grand Hôtel). .	13	50	515	07			
~~~~~									
<b>Revenus ordinaires</b>									
Mars	7	Intérêts 6% sur un billet à l'année de 3500. . . . .	210	"					
"	"	Dividende de l'action de 30 r. pour 1879/1882. . . . .	21	30					
"	"	Intérêts des espèces en compte-courant 1882/1883. . .	27	02	258	32			
~~~~~									
Recettes extraordinaires									
Mars	16	Reçu du Ministère de l'Intérieur de France, par l'entremise de M-r de Vaux, pour indemnité du rapatriement du S-r Bailleux, fr. 350 soit R.	140	"					
Novembre	6	Reçu de la famille Roussy, par l'entremise de M-r Richard, fr. 200 soit R.	77	52					
"	30	Produit d'une représentation donnée au Théâtre Géorgien, le 30 novembre 1884, au bénéfice de la Société.	568	95					
Décembre	16	Souscriptions de passagers français au Grand Hôtel	9	"					
"	"	Souscriptions du 5 mars au 31 décembre 1884.	253	"	1048	47			
1885		BALANCE.	"	"	6501	86			
Janvier	1	Capital de la Société à ce jour. Roubles.	"	"	5643	44			
		Savoir: Un billet à l'année au Crédit mutuel de R.	5000	"	}				
		Une action de la même banque.	30	"					
		En Compte-courant à la même banque.	580	03					
		En caisse chez le trésorier.	33	41					

		Secours divers							
		Pensions accordées à cinq personnes, au minimum de 10-r par mois.	400	50					
		Secours accordés à quatre Français résidant à Tiflis.	60	30					
		Secours accordés à trois Français de passage.	21	18					
		Deux rapatriements.	267	11					
		Frais d'hôpital à Tiflis et Batoum.	60	78					
		Un enterrement.	25	"	834	87			
~~~~~									
<b>Frais généraux</b>									
		Impression des Comptes-rendus, et achat de livrets et papier. . . . .	17	55					
		Frais de convocations et distributions de Comptes-rendus . . . . .	6	"	23	55			
~~~~~									
		Pour solde, Capital au 31 décembre 1884.			5643	44			
~~~~~									
		<b>BALANCE. . . . .</b>			6501	86			

  

Certifié sincère et véritable  
Tiflis le 24 août/5 septembre 1885  
Le Trésorier: Charles Lauth